

Serre-Nerpol Bulletin d'informations N° 53



Le Mot du Maire

Ce début d'année a été marqué par l'attentat effroyable contre Charlie Hebdo et le pays entier a ressenti de l'incompréhension, de l'émotion, de la colère. Spontanément, l'émotion collective a pris le dessus, la république s'est dressée tel un rempart pour la liberté et la démocratie et **cela même si l'on peut ne pas apprécier et se sentir blessé dans sa croyance quelle qu'elle soit**, cela justifie-t-il des assassinats, je ne le pense pas. Nous devons être tolérants, c'est une qualité essentielle dans notre société, on peut ne pas être d'accord sur tout et c'est normal, on peut en discuter et accepter d'être différents.

Comme chaque année, avec le conseil municipal, c'est avec un immense plaisir que nous vous avons accueilli pour cette cérémonie des vœux qui est notre tradition locale. C'est un moment important, auquel chacun d'entre nous est attaché parce qu'elle est l'occasion de nous retrouver pour pouvoir échanger librement et de manière conviviale, elle est l'occasion de dire toute notre gratitude aux bénévoles du monde associatif, aux différents services publics, à chacun d'entre vous pour votre contribution à la réussite et à la qualité de vie de notre commune.

Cette réussite, cette qualité de vie ne pourraient pas être possible sans les agents municipaux, du service technique, du secrétariat et des agents de l'école. Au quotidien, quelque soit la place qu'il occupe, chacun a une responsabilité éminente dans le bon fonctionnement du service public communal. A Serre Nerpol, nous avons peu de ressources, le capital humain est la principale richesse de notre mairie et de toute notre organisation.

Ce nouveau mandat commence dans un contexte général difficile. Nous avons été contraints d'appliquer cette année une petite augmentation des taxes communales pour pallier au désengagement de l'état concernant la dotation globale de fonctionnement (les explications détaillées vous sont données plus loin), cette baisse des dotations de l'Etat, encore et toujours, dans le cadre de la réduction du déficit public, pénalise fortement nos collectivités communales et intercommunales, la gestion rigoureuse de nos deniers communaux doit continuer et nous veillons scrupuleusement à impacter au minimum les services rendus au public comme on le fait soi même pour son propre porte monnaie.

Chaque habitant, chaque commune, de la plus petite à la plus grande doit compter, dans la nouvelle organisation territoriale. Je serai donc attentif et vigilant quant au respect des engagements pris dans le cadre du nouveau territoire tant en ce qui concerne l'aide financière indispensable attendue par les communes que pour tout ce qui concerne l'enfance et l'adolescence et bien sûr l'aide aux personnes âgées qui permet le maintien à domicile et assure ainsi une fin de vie digne et heureuse.

Je vous souhaite un bel été.

Alain ROUSSET

Vœux de la Municipalité

C'était le samedi 17 janvier 2015, nous vous avons convié à la traditionnelle cérémonie des vœux. Nombreux d'entre vous sont venus écouter les événements marquants de 2014 et les nouveautés attendues pour 2015.

Entouré de son équipe municipale et des agents communaux, Alain Rousset a commencé par saluer la présence de ses collègues élus et les représentants d'associations. Après avoir présenté ses vœux ainsi que ceux de son conseil, il a rappelé les différents événements qui ont secoué notre pays, puis il a exposé les réalisations effectuées sur la voirie et dressé le bilan de l'année, secondé par Michel Boutry pour la partie internet Haut débit

Il a remercié les associations communales de leur investissement dans l'animation de la commune, énuméré les naissances, mariages et décès de l'année 2014 puis souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune.



La remise des livrets de bienvenue aux bébés de l'année 2014



Victor Durand
Dyclan Chardon
Lilou Serrière

Repas des anciens



C'est le 1^{er} mars, journée du compliment ainsi que celle de la fête des grands-mères, que le Maire, le conseil municipal et les employés communaux ont accueilli les anciens avec au menu Salade aux foies de volaille et jambon cru, gratin de fruits de mer, cabri, timbales d'asperges, gratinée de ravioles, faisselle à la crème ou fromage sec et tarte au chocolat glace framboise et chantilly préparé par Jean-Christophe Gelas.

Remise des roses par Alain Rousset et Michel Boutry



Jacky et Michèle



Gilles



Gérard met le feu !



Ce repas annuel s'inscrit dans ces moments privilégiés, si précieux, si riches d'échanges et de convivialité qu'il est important de le préserver car il n'a pas de prix. Le Maire a rappelé que la commune est présente aux côtés des personnes âgées et qu'elle soutient activement les dossiers d'aide personnalisée à l'autonomie pour leur permettre de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Il a souligné la vraie particularité de grand-mère qui ne réside pas dans son orthographe mais dans le fait que ce mot désigne une personne essentielle dans la famille, que l'on dise grand-mère, mémé ou mamie, elle est la présence chaleureuse et aimante de ses enfants et petits enfants en bref les mamies sont irremplaçables et il n'oublia pas les grands-pères, mais eux devront attendre le 05 octobre pour être fêtés.

MAIRIE DE SERRE-NERPOL

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h à 12h

Vendredi : 14 h30 à 18h

Tél. 04 76 64.26.56 - Fax. 04 76 64.26.56

Commune.serre-nerpol@wanadoo.fr

SITE INTERNET COMMUNAL

Retrouvez les actualités du moment, les comptes rendus de conseils, des liens sur les services publics, la 3C2V, les associations

<http://www.serre-nerpol.sud-gresivaudan.org>

Compte administratif de la commune 2014

Le début de l'année civile est toujours un temps fort dans le cadre de la vie politique communale. En effet, c'est à cette période que le conseil municipal approuve les comptes administratifs de la commune et vérifie leur correspondance avec les comptes de gestion du percepteur.

Exécution du budget

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	97.526	77.300,13
012	Charges de personnel	119.423	119.422,01
014	Atténuation de produits	6.246	6246,00
65	Charges de gestion courante	30.787	30.501,40
	Total des dépenses de gestion courante	253.982	233.469,54
66	Charges financières	4.849	4.848,06
67	Charges exceptionnelles	100	0,00
022	Dépenses imprévues	1.880	0,00
	Total dépenses réelles	260.811	238.317,60
023	Virement à la sec°investissement	59.165	0
042	Op. ordre entre sections	400	0
	Total opérations d'ordre	59.565	0
	TOTAL de la section dépenses de fonctionnement	320.376	238.317,60

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
013	Atténuation de charges	150	353
70	Produits des services	10.500	11.485,77
73	Impôts et taxes	89.088	86.538
74	Dotations et participations	158.387	159.307,00
75	Autres produits gestion courante	31.000	36289,98
	Total des recettes gestion courante	289.125	293.973,75
76	Produits financiers	5	3,73
77	Produits exceptionnels	0	0
	Total recettes réelles fonctionnement	289.130	293.977,48
042	Opérations d'ordre	0	0
043	Opération ordre intérieur section	0	0
	Total des recettes d'ordre	0	0
	Total de la section recettes de fonctionnement	289.130	293.977,48
	Pour information excédent de fonctionnement reporté	+ 31.245, 34	

Section Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles	630	630
21	Immobilisations corporelles	33.009	24.041,23
23	Immobilisations en cours	26.281	26.280,18
	Total dépenses d'équipement	59.920	50.951,41
16	Remboursement d'emprunts	14.136	12.935,28
020	Dépenses imprévues	850	0
	Total dépenses financières	14.986	12.935,28
	Total des dépenses réelles d'investissement	83.873	72.853,47

Section Investissement Recettes

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
13	Subventions d'équipement	7.350	0	7.350
	Total recettes équipement	7.350	0	7.350
10	Dotations FCTVA	2.221	2.221	
1068	Affectation résultat	22.854	22.853,11	
165	Dépôts et cautionnement	1.200	0	
	Total recettes financières	26.275	25.074,11	
45	Opération pour compte de tiers (chemin crêtes)	8.967	8.966,78	
	Total des recettes réelles d'investissement	42.592	34.040,89	7.350
021	Virement sect. fonctionnement	59.165	0	
040	Op. d'ordre entre sections	400	0	
	Total	102.157	34.040,89	7.350

Pour mieux comprendre certains chiffres, quelques précisions...

FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) :

- la commune récupère une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement engagées (15,761 % au lieu de 20 %) sur l'année n-2. A noter que des changements importants ont été mis en place par l'état comme la non récupération de la TVA sur les réseaux secs (France télécom, orange, EDF/ERDF).

Affectation du résultat :

Lors du vote du budget, la commune peut affecter une partie de ses excédents de fonctionnement à l'investissement

Le Conseil municipal a, lors du conseil municipal du 16 mars 2015, validé les comptes administratifs de la commune. Les comptes communaux sont composés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Les comptes administratifs sont un état réel des dépenses et recettes de l'année écoulée.

Affectation du résultat du budget communal 2014 :

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **+ 86.905 € 22**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice : + 55.659 € 88

B) Résultat antérieur reporté : + 31.245 € 34

C) Résultat à affecter : **+ 86.905 € 22**

D) Solde d'exécution d'investissement : **- 57.095 € 22**

1) Affectation en réserves R 1068 = 57.095 € 69

2) Report en fonctionnement R002 : 29.809 € 53

APPROBATION COMPTES DE GESTION COMMUNE ET SERVICE AUBERGE

Les comptes de gestion 2014 du budget principal et de l'auberge sont présentés au Conseil Municipal. Les sommes arrêtées étant en conformité avec celles de la Trésorerie de Vinay, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents ces deux comptes de gestion et autorise le maire à les signer.

Subventions allouées aux associations communales et organismes extérieurs :

ACCA 200 €	Club la Joyeuse Rencontre 200 €
Foyer Rural 1000 €	Sou des écoles Chasselay Serre-Nerpol 200 €
La Saumonée 200 €	Souvenir Français 31 €
MFR Chatte 200 €	Collège Bellevue 200 €
Chambre des métiers 100 €	

Vote du taux des taxes 2015

Le conseil municipal, bien conscient du poids de l'impôt qui pèse sur les ménages constate comme toutes les communes de France la diminution de la dotation globale de fonctionnement (5.163 € de moins en 2015, et nous avons déjà subi un rabotage de 2.069 € en 2014), la diminution des subventions de fonctionnement et les charges nouvelles prévues au budget, n'a pas d'autre choix que de faire une petite augmentation de 1 point sur le taux de chaque taxe afin de conserver une recette de fonctionnement convenable et compensant à peu près la diminution des dotations. Parallèlement à cette augmentation, nous veillons scrupuleusement à gérer la commune au centime près et essayons au maximum de faire des économies sur tout ce qu'il possible de diminuer.

Il faut rappeler que depuis mars 2003, date du passage à la Taxe Professionnelle Unique de la communauté de communes, les taux des taxes communales n'avaient pas été augmentés.

Pour information :

	Taux moyens communaux de 2014			
	National	Département al	Commune	Taux plafonds 2015
Taxe habitation	23,95	21,11	10,41	59,88
Taxe foncière (bâti)	20,20	27,76	19,06	69,40
Taxe foncière (non bâti)	48,53	59,95	47,83	149,88

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Pour mieux comprendre certains chiffres, quelques précisions...

Principales charges à caractère général :

- l'entretien du matériel roulant, des bâtiments, des voiries, du patrimoine communal
- le carburant (véhicule, chauffage), l'électricité, l'eau
- les fournitures de petits équipements et de bureau
- les frais postaux et les télécommunications
- les taxes foncières, les assurances et honoraires.

Charges de personnel :

- salaires et charges des employés communaux (4 agents : 3 agents temps non complet et 1 agent temps complet)

Autres charges de gestion courante :

- Participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (coût 6.860 € pour 343 habitants soit 20 € par habitant)
- Indemnités des élus - Subventions

Charges financières :

- Intérêts des emprunts - remboursements assurances

Produits de services: Concessions cimetière –

Impôts et taxes :

- Produits de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

Dotations :

- dotations de l'État, du conseil Général de l'Isère

Autres produits gestions courantes :

- location salle des fêtes, appartements communaux.

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitre	Libellé	Vote 2015
011	Charges à caractère général	125.419
012	Charges de personnel	124.171
014	Atténuation de produits	6.246
65	Autres charges de gestion courante	28.472
	Total dépenses de gestion courante	284.308
66	Charges financières	4.132
67	Charges exceptionnelles	100
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1.000
	Total dépenses réelles fonctionnement	289.540
023	Virement à la section investissement	32.672
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	32.672
	Total dépenses de fonctionnement cumulées	322.212

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Vote
013	Atténuation de charges	400
70	Produits des services	11.413
73	Impôts et taxes	91.516
74	Dotations et participations	154.525
75	Autres produits de gestion courante	34.544
	Total des recettes de gestion courante	292.398
76	Produits financiers	4
R 002	Résultat reporté	29.810
	Total des recettes de fonctionnement	322.212

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Vote
21	Immobilisations incorporelles	30.200
16	Remboursement d'emprunts	14.730
020	Dépenses imprévues	2.000
D001	Solde d'exécution négatif reporté	57.096
	Total dépenses d'investissement cumulées	104.026

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2014	Proposition 2015	Vote
13	Subventions investissement (restes à réaliser)	7.350	2.403	9.753
	Total recettes d'équipement	7.350	2.403	9.753
10	Dotations fds réserves		3.305	3.305
1068	Affectation de résultat		57.096	57.096
165	Dépôts et cautionnement reçus		1.200	1.200
	Total recettes financières		61.601	61.601
	Total recettes réelles investissement		64.004	64.004
021	Virement section fonctionnement		32.672	32.672
	Total des recettes d'investissement cumulées	7.350	96.676	104.026

Voirie 2015 : Comme chaque année, les emplois partiels sont prévus pour un montant d'environ 11.000 € H.T. Les renforcements de voirie sont prévus sur la VC N°9 brossi, VC 33 Couard, VC 17 Bouvier, VC 1 derrière l'église pour une estimation de 20.400 € HT.

Compte administratif du service auberge 2014

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 9.490 € 51

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice : 3.567 € 42
 Résultats antérieurs de l'exercice : 5.923 € 09
 Résultat à affecter : 9.490 € 51
 Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 1.138 € 79
 Besoin de financement : 1.138 € 79
 Affectation en réserves : 1.138 € 79
 Report en exploitation : 8.351 € 72

Exécution du budget 2014

	Dépenses	Recettes	Solde exécution
Section exploitation	11.639 € 29	15.206 € 71	3.567 € 42
Section investissement	8.258 € 79	8.978 € 93	720 € 14
Report de l'exercice Fonctionnement		5.923 € 09	
Report de l'exercice Investissement	1. 858 € 93		
Total	21.757 € 01	30.108 € 73	
Solde d'exécution		+ 8.351 € 72	

Budget du service auberge 2015

Section exploitation dépenses

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	12.158
66	Charges financières	1.357
022	Dépenses imprévues	1.000
	Total dépenses réelles fonctionnement	14.515
023	Virement à section investissement	1.286
042	Opérations d'ordre entre sections	7.120
	Total des dépenses d'ordre	8.406
	Total dépenses d'exploitation	22.921

Recettes section d'exploitation

Chapitre	Libellé	Vote
70	Ventes produits	2.952
75	Autres produits gestion courante	7.453
	Total recettes gestion des services	10.405
042	Opérations d'ordre entre sections	4.164
	Total recettes d'ordre d'exploitation	4164
R002	Résultat reporté 2014	8.352
	Total des recettes d'exploitation cumulées	22.921

Section Investissement Auberge

Dépenses

Chapitre	Libellé	Vote
16	Emprunts	4.242 €
Total dépenses financières réelles		4.242 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4.164 €
Total dépenses d'ordre		4.164 €
D001	Solde d'exécution négatif	-1.139 €
Total dépenses investissement cumulées		9.545 €

Recettes

Chapitre	Libellé	Vote
1064	Dotation affectation résultat	1.139 €
Total recettes financières		1.139 €
Total recettes réelles investissement		1.139 €
021	Virement section fonctionnement	1.286 €
040	Opérations ordre entre sections	7.120 €
Total recettes d'ordre investissement		9.545 €

CCAS :

Compte administratif 2014

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	1.500	0
65	Autres charges de gestion courante	217	0
	Total dépenses fonctionnement	1.717	0

Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
70	Produits des services Concessions cimetière	0	136.08
74	Dotation et participation	1.500	1.500
	Total des recettes		1.636 € 08
R002	Excédent reporté		216 € 25
Total			1.852 € 33

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + **1.852 € 33**

Le conseil d'administration décide de reporter en fonctionnement recettes la somme de 1.852 € 33

Budget 2015 CCAS

Section fonctionnement dépenses

Chapitre	Libellé	Vote
60623	Alimentation	900
607	Achat de marchandises	110
611	Contrat prestataires de services	1.000
011	Charges à caractère général	2.010
656	Secours	900
65	Autres charges de gestion courante	
	Total	2.910

Section fonctionnement recettes

Chapitre	Libellé	Vote
70311	Concessions cimetière	57
7474	Subvention commune	1.000
	Total recettes	1.057
R 002	Excédent reporté 2014	1.853
	Total recettes	2.910

Délibérations du 1^{er} semestre :

Séance du 16 Mars 2015

Délibération concernant le renouvellement de la taxe d'aménagement au taux de 5 % à compter du 01 janvier 2016

Délibération concernant la demande du percepteur d'admettre en non valeur la créance due à la commune par un particulier

Délibération fixant le taux des taxes communales pour 2015

Délibération autorisant le centre de gestion 38 à négocier un contrat d'assurance groupe d'assurances des risques statutaires

Délibération approuvant le compte administratif de la commune et du service auberge 2014

Délibération approuvant les comptes de gestion du percepteur pour la commune et le service auberge 2014

Délibération autorisant les heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux

Effectuées à la demande de la collectivité

Délibération autorisant Mme Stéphanie Termoz à être rémunérée pour les 7 heures 50 effectuées en remplacement de Mme Sol.

Délibération fixant le tarif de la redevance Télécoms pour 2015

Délibération concernant le recours gracieux de la Préfecture au sujet du versement des IAT et IFTS des agents

Délibération acceptant le devis du changement de 5 extincteurs

Séance du 30 Mars 2015

Vote du budget commune 2015

Vote du budget service auberge 2015

Etat Civil

Reconnaissance avant naissance : Myriam Caillat et Yannick Van de Caveye le 10 avril 2015



Naissance : Camille Laure Van de Caveye le 11 mai à la Tronche

Mariage : Néant

Décès : Néant



Une bonne participation cette année



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales doit se faire impérativement avant le 31 décembre 2015.

Pour les jeunes recensés à Serre-Nerpol, l'inscription se fera automatiquement à partir de leur 18 ans (s'ils sont nés de parents domiciliés à Serre- Nerpol ou s'ils ont été recensés par le service national). Par contre, toutes les personnes nouvellement installées sur la commune doivent se faire inscrire de leur propre initiative.

Pour se faire, veuillez vous rendre à la mairie aux heures de permanence munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il est probable qu'une période d'inscription soit ouverte entre le mois d'avril et fin août en vue des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 mais nous n'avons pas encore reçu la confirmation.

Recensement militaire.

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française **doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant**. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Informations déchèteries :

A compter du 1^{er} juin 2015, les habitants de la 3C2V seront amenés à transporter leurs déchets exclusivement dans les déchèteries du territoire Sud Grésivaudan à savoir : déchèteries de Vinay, de Saint Quentin sur Isère et de Saint Sauveur. L'accès à la déchèterie de Tullins géré par la CAPV ne sera plus possible. Les habitants qui souhaiteraient le bénéfice de l'accès à la déchèterie de Tullins pourront solliciter un forfait de 10 passages prépayés au tarif unique de 100 € en procédant à leur inscription et au paiement du forfait au centre technique de Coublevie dès le 1^{er} juin 2015. L'accès aux déchèteries du pays Voironnais sera organisé par contrôle systématique des numéros d'immatriculation des véhicules des habitants usagers de ce territoire.

Vinay	Saint Quentin /isère	Saint Sauveur
Horaires d'ouverture Lundi, Mercredi et jeudi de 13 h 30 à 18 h Mardi, Vendredi de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h Samedi de 9 h à 18 h	Horaires d'ouverture Lundi de 14 h à 18 h Mercredi et Samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h	Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h Samedi de 9 h à 18 h

INFOS PRATIQUES



L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive annuelle dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant.

La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la diffusion de pollens d'ambrosie. Les principales manifestations cliniques sont, pour les personnes sensibles, des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves.

Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants,

Courriel : contact@signalement-ambrosie.fr

Téléphone : 0 972 376 888

Numéros d'urgence

Urgences médicales : 0810 015 033

EDF Dépannage : 0810 333 338

CCV Régie des eaux : 04 76 36 90 57

Urgences médicales : 0810 015 033

EDF Dépannage : 0 810 333 338

CCV Régie des eaux : 04 76 36 90 57



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences



L'année scolaire se termine et la préparation de la prochaine rentrée est déjà dans les tuyaux. C'est avec un effectif de 56 élèves répartis entre les deux écoles (petite et moyenne section à Serre : 16 élèves ; Grande section et CP CE1 à Chasselay : 22 élèves et CE2 CM1 CM2 à Serre : 18 élèves ; sur le RPI que la rentrée de septembre s'effectuera dans la bonne humeur car il n'y a pas de classe supprimée. Nicolas Péguet nous a informés de son départ pour changer de voie professionnelle, nous le

remercions de son professionnalisme, de son calme et de sa gentillesse et lui souhaitons une bonne réussite dans sa nouvelle orientation. Ce sera donc avec une nouvelle maîtresse, Virginie Lavastre, que les élèves feront leur rentrée.

Divers points ont été soulevés lors du dernier conseil d'école et nous souhaitons donc refaire le point sur :

1. **La cantine** : Un contrat de fourniture de repas est signé chaque année avec la Sarl Cécillon, le repas est facturé 3 € 51 à la commune tarif 2014/2015, la commune facture 3 € seulement aux parents (leur faisant cadeau du coût de la location du four de réchauffage), la Sarl Cécillon nous propose une déduction des repas pour les absences à la condition que l'absence **soit signalée soit la veille ou le matin avant 8 heures (avant la commande)**, une fois la commande passée le repas est facturé. Il est distribué aux parents chaque début de mois un planning cantine – garderie- TAPS afin de donner des indications de prévisions de fournitures au prestataire de services et que la direction de l'école et le personnel puissent savoir quel enfant sera là, et comment on le dirigera et à quel moment, (ira-t-il en cantine, en garderie, en TAPS). Cette formule est souple contrairement à d'autres établissements et surtout avec l'arrivée au collège où les repas sont payés par avance en septembre et sans possibilité de déduction d'absence sauf cas grave et avec certificat médical. **Nous remercions par avance les parents d'élèves de bien vouloir respecter les conditions d'utilisation du service pour éviter d'avoir à payer un repas non pris mais non décommandé.**

2. La garderie péri-scolaire :

Le terme péri-scolaire signifie que cette garderie est dans la continuité de l'école et n'est en aucun cas assimilable à une halte garderie, les critères d'ouverture ne sont pas les mêmes. Elle est ouverte aux enfants des écoles de Chasselay et Serre Nerpel dans le cadre du regroupement Pédagogique, les parents peuvent indifféremment utiliser l'une ou l'autre des garderies en fonction par exemple de son lieu d'habitation, plus près de l'une ou l'autre. Le tarif est de 1 € 20 pour l'utilisation du service quelque soit la durée d'utilisation maximum jusqu'à 18 H. En cas de dépassement, il sera facturé le prix réel du coût à la collectivité de l'agent communal assurant le service.

Les poux sont de retour !

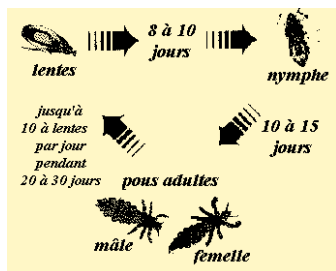
Seul un examen attentif et régulier de la chevelure de votre enfant, ainsi que des soins appropriés (chevelure, bonnet, literie, etc...) permettront peut-être de limiter l'invasion !



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien.

3. Les Poux ou pédiculose des écoles

L'année scolaire qui se termine aura été prolifique en invasion de poux en grand désespoir de tous. Toute l'année aura été une lutte permanente envers ses épouvantables petites bêtes qui sont de plus en plus résistantes. La collectivité, les services de l'éducation nationale, demandent donc aux parents de se mobiliser activement afin d'envisager une nouvelle année sereine



Comment venir à bout des poux ?



Voir la méthode et nos conseils au dos...



Méthode



Appliquez le produit sur le cuir chevelu à plusieurs endroits en écartant les cheveux. Il faut utiliser des lotions ou des aérosols. Les shampoings n'ont aucune efficacité.



Attention ! Laissez agir selon le temps indiqué sur la notice du produit utilisé, protégez bien vos yeux



Passez le peigne fin.



Lavez les brosses et peignes à l'eau chaude. Lavez en machine tout ce qui est lavable : bonnets, écharpes, blousons...

Changez draps, pyjamas... **Conseils**

- **Respectez bien le mode d'emploi** : les deux traitements successifs ont pour but de détruire les poux, mais aussi les lentes qui sont les œufs des poux.
- **Pour se débarrasser des lentes** : il faut de la patience... et un peigne fin.
- **Restez vigilant** : une recontamination est possible, il faut alors **recommencer le traitement**, surveiller la chevelure de l'enfant ainsi que la vôtre et de tous les autres membres de la famille.
- **Il faut aussi s'occuper du linge** : s'il peut bouillir, poux et lentes seront tués à la chaleur. S'il ne peut pas bouillir, mettez-le dans un sac en plastique, pulvérisez le produit, fermez le sac et agitez, laissez agir douze heures. Il ne reste qu'à sortir le contenu et à le brosser.

Après une attaque de poux pensez à vérifier tous les 8 à 10 jours qu'il n'y ait pas de survivants à votre traitement !

Les élèves de CM2 de l'école de Serre Nerpol aux lecteurs du bulletin communal:

Nous vous donnons des nouvelles de la classe des 19 élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école de Serre Nerpol.

Nous profitons de cette dernière année pour nous dans cette école, en compagnie de notre maîtresse, de nos camarades, de nos petits et moyens, de leur maître Nicolas Péguet (qui nous enseigne aussi les sciences), de leur maîtresse Stéphanie Rameau et enfin de Mireille Sol et Stéphanie Termoz toujours aussi gentilles avec nous.

Nous avons commencé ce trimestre avec l'école de Chasselay des séances de natation tous les jeudis après-midi. Nous partons de l'école vers 13h et nous revenons pour 15h30. Nous avons fait des groupes de couleurs pour les différents niveaux (vert, bleu, rouge, noir).

Tous les mardis, nous faisons des sciences avec le maître, tandis que la maîtresse est avec les élèves de la maternelle.

Mais parfois, on fait des sciences sans le vouloir, on découvre et on observe des animaux étranges autour de l'école...



On se remet vite de nos émotions avec un bon goûter d'anniversaire!!!

Le soir, nous participons aux TAPS (les activités après l'école) avec Mireille, Stéphanie ou la



maîtresse. Gérard nous a installé des bacs pour jardiner, on aime bien arroser nos plantes tous les jours.

Le lundi 2 mars, nous avons fêté le carnaval, normalement nous devions partir de l'école à 13h pour nous rendre à l'école de Chasselay, mais malheureusement le chauffeur n'est jamais venu. Du coup, nous avons défilé dans Serre Nerpel. Le papa d'un élève est allé récupérer la moitié de notre goûter à Chasselay et nous avons terminé la journée en dansant dans la salle des fêtes.



Le 7 mars à 20h, il y avait le loto du SOU des Ecoles à la salle des fêtes de Chasselay. Nous avons été nombreux en classe à avoir gagné des lots!

Le vendredi 20 mars, nous avons assisté à l'éclipse de soleil que nous avons pu suivre en direct sur le tableau blanc interactif (TBI) entre 9h et 12h. Le dimanche 5 avril à 10h, nous avons fait une chasse à l'œuf à Chasselay.

En ce moment, on fabrique les cadeaux de la fête des mères, on peint, on fait de la couture... On accompagnera notre cadeau d'un joli poème que chacun a écrit.



Le lundi 1er juin, de 9h à 16h, nous irons visiter le collège de Vinay.

Le matin nous visiterons les bâtiments, l'après-midi nous serons informés du fonctionnement du collège, et nous participerons à un jeu de piste.

Du 8 au 12 juin, ce sera la fête du livre à l'école. Il y aura une exposition de livres à la salle des fêtes et on pourra acheter des livres si on veut.



Le 9 juin, nous irons faire une sortie scolaire au parc de Miripili à Saint Antoine l'Abbaye, où nous participerons à une chasse au trésor et à différentes activités selon les âges. Nous partirons en début de matinée tous déguisés en pirates, en fées et en enfants perdus, nous pique-niquerons et nous reviendrons vers 14h45.

Le 23 juin, nous ferons un pique nique à Serre Nerpol, nous avons invité la mairie de Serre Nerpol à passer la journée avec nous.

Le 26 juin nous ferons la kermesse à Serre Nerpol, il y aura des jeux, et on va faire des chants.

La fin de l'année approche!

Les commentaires des CM2 pour le collège:

Evan Rousset: Je n'ai pas peur d'aller au collège, j'ai envie d'y aller. J'ai bien aimé cette année de CM2.

Thomas Durand: je n'ai pas peur d'aller au collège, je vais y aller et j'ai adoré cette année de CM2.

Flavien Chavat: je n'ai pas vraiment peur d'aller au collège, j'ai même très envie d'y aller. Cette année était vraiment formidable.

Lukaël Martin: je n'ai pas du tout peur. Cette année était superbe.

Iriana Peres: j'ai un peu peur d'aller au collège, mais j'ai aussi un peu envie d'y aller. J'ai énormément aimé cette année de CM2.

Léa Horvath: moi, j'ai un peu peur d'aller au collège, d'un côté j'ai envie d'y aller mais de l'autre, non. J'ai adoré cette année car la maîtresse est vraiment super et en plus on a fait des sorties.

Lorine Rousset: j'ai un peu peur d'aller au collège, mais j'ai bien envie d'y aller. J'ai trouvé cette année très bien car la maîtresse est adorable.



LA SAUMONÉE



Comme chaque année, la Saumonée a effectué deux lâchers de truites « Fario » qui à notre grande satisfaction attirent de plus en plus de pêcheurs : un lâcher de 80 kg pour l'ouverture et un autre de 60 kg fin avril. Merci aux personnes qui viennent nous aider. Je souhaite à tous un agréable été.

Le Président



SORTIE A MIRIPILI

Voici le Capitaine Crochet, Peter Pan et Bosco. Ils sont drôles, ils se chamaillent mais ils nous ont bien accueillis



Bosco nous a accompagnés pour nourrir des chèvres. Elles prenaient la nourriture avec leur langue. Ca chatouillait.



A nous de manger. On fête aussi l'anniversaire d'Erin et on profite des jeux : toboggan et labyrinthe de cordes.

Fouillons les coffres des pirates. Ils sont fermés mais on peut deviner ce qu'ils contiennent en touchant ou avec notre odorat.



Petite pause au toboggan géant. Il est immense et nous nous en sommes donnés à cœur joie



C'est l'heure de la récompense : à nous le trésor des pirates !



ACCA de SERRE-NERPOL

Assemblée générale des chasseurs de l'ACCA de Serre-Nerpol

Le vendredi 29 mai 2015 à 20h30 au local des chasseurs se tenaient l'Assemblée Générale de l'ACCA de Serre-Nerpol, avec à l'ordre du jour le bilan de la saison 2014/2015 et la saison future.

La séance ouverte par le président Jacky Martin, après les salutations d'usage et la lecture des personnes excusées, Gros Minet, Alain Rousset, Lilian Chardon, Jean-Yves Grossian et Jean-Michel Bésseat, débute par le compte rendu par espèce du gibier prélevé la saison passée.



78 lapins figurent au tableau, c'est 21 de moins que l'année d'avant, si les populations se maintiennent à Nerpol, la baisse est significative à la Brunerie.

Dans l'assistance, un chasseur fait remarquer que la divagation de chiens a certainement un impact sur la faune sauvage ; lapin, mais aussi levraut, et probablement chevreuil ! (Voir l'encadré concernant la divagation des chiens).

Sur 180 faisans lâchés, à peu près la moitié a été prélevée, par contre pour les perdrix le résultat est décevant avec 10 rouges et 9 grises, sur 60 oiseaux lâchés, c'est 8 de moins que la saison passée.



24 bécasses, contre 26 la campagne précédente. Les grives maintenant ; 36 draines, 134 musciennes, 3 mauvis et 52 merles. Ensuite : 25 alouettes, 8 pigeons, 24 renards, 1 pie, 6 étourneaux, et 16 lièvres.

Au chapitre grand gibier, 20 chevreuils dont 7 jeunes. Dans le respect du plan triennal, il faudra prélever 6 jeunes avec toujours une attribution de 20 bracelets. Quelle sera la décision de notre unité de gestion pour les saisons à venir, il est trop tôt pour le dire, mais beaucoup de plans de chasse ont été revus à la baisse et beaucoup de bracelets n'ont pas été bouclés.

L'équipe de Serre-Nerpol a prélevé 16 sangliers (Sur l'UG 14, il s'est prélevé 154 sangliers, comme en 2006). Une nette augmentation, en raison de dégâts, beaucoup de sociétés ont chassé en janvier et février.



Sur l'UG 14, lors de la saison 2014/2015, il s'est prélevé 41 sangliers en octobre, 26 en novembre, 19 en décembre, 22 en janvier, 6 en février.

(Tullins-Fures est en tête du peloton avec 31 sangliers, vient ensuite Serre-Nerpol 16, Vinay 15, Morette 14, Poliènas 14, Vatilieu 7, etc.

Passage au vote

Deux membres du bureau devant être remplacés, Jean-Michel Bésseat et Yannick Van De Caveye, Pierre Champon et Lionel Valente se présentent et sont votés à l'unanimité.

Dans la foulée, les responsables de battues sont renouvelés dans leur fonction, il s'agit de Gérard Caillat, Franck Lambert, Patrick Gagelin, Pierre Champon et Jacky Martin.

Le nombre de cartes délivrées à des chasseurs venant de communes extérieures est inchangé, 8 au total, Clément Terron n'a pas renouvelé sa demande, mais le conseil d'administration accorde une carte à Franck Reboud de Saint-Michel qui en a fait la demande. Les 7 demandes de cartes renouvelées émanent de Jean-Yves Grossian, Michel Merlin, Paul Dubois, Jean-Paul Millet, Noël David, Jean-Pierre Faure et Lionel Valente.

Préparation de l'ouverture

La date d'ouverture est fixée au 13 septembre, sous réserve de l'acceptation du préfet.

La remise des cartes se fera le vendredi 4 septembre à 20 heures 30 au local.

(Tarif : Carte sociétaire 70 euros, carte retraité 40 euros, membre extérieur 125 euros, les carte journalières à 10 euros sont délivrées uniquement après la fermeture du lièvre, elle ne donne pas droit à chasser sur d'autres communes de l'AICA, pour les

battues au grand gibier, 2 cartes invités sont possible en prévenant le président 8 jours auparavant.

Cette année, il n'y aura pas de lâcher de perdrix à cause des mauvais résultats obtenus précédemment, il sera compensé par un lâcher de faisans supplémentaires, soit 4 lâchers de 60 pièces, au total 240 faisans.

Pour ce qui est du lièvre, par rapport à la baisse générale, et en tenant compte des conseils de la fédération des chasseurs de l'Isère, la proposition est faite d'ouvrir 4 demi-journées au lieu de 5 demi-journées. Une proposition votée à l'unanimité, sauf une voie contre enregistrée. La chasse du lièvre sera donc autorisée 4 dimanches, les 4, 11, 18, et 25 octobre 2015, uniquement le matin.

Le chevreuil et le sanglier se chasseront en battue, une équipe unique, registre de battue signé par tous les participants, avec l'obligation du port du baudrier pour les traqueurs et les postés. Tous les chasseurs doivent se munir d'une corne, la panoplie idéale comprend également une laisse pour récupérer les chiens, un couteau pour marquer un bracelet, et une bouteille d'eau pour les traqueurs, surtout en début de saison.

(Le conseil d'administration de l'ACCA de Serre-Nerpol s'est réuni le 4 juin pour voter le bureau, Jacky Martin est Président, Gérard Caillat trésorier, Lionel Valente secrétaire)

Les dates à retenir

Journée d'aménagement, réparation des miradors de battues, ouverture de sentiers, numérotation des postes, le samedi 27 juin 2015 au local à 7 heures.

Repas de la chasse le 23 août 2015

Renseignements et inscriptions- Jacky Martin : 06 83 13 33 97 ou Gérard Caillat : 06 73 78 84 41

A propos de la divagation des chiens

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Il faut donc surveiller les animaux de manière qu'ils ne soient pas considérés comme en état de divagation. Le contrevenant s'expose à une amende quant aux chats et aux chiens ils risquent la fourrière et l'euthanasie.



Gaby et son sanglier

Ce jour, posté au Sapin à Carnava, Gaby a tué ce joli sanglier avec son fusil de chasse à bonne distance. D'autres sangliers sont sortis par la suite, mais dans impossibilité de recharger suffisamment vite Gaby en a perdu sa casquette! Une belle réussite pour le doyen exemplaire de l'équipe, bon pied, bon œil, fine gâchette, et as de la découpe. Un chasseur complet.



Club de la Joyeuse Rencontre

Rien de nouveau au Club des Anciens...

Le temps s'écoule doucement et sûrement, au rythme des aléas de la vie, des soucis de santé de chacun, des événements de la planète qui nous brassent souvent.

Nous les anciens avons du mal à nous reconnaître dans ce monde qui semble devenir fou, dans cette jeunesse si différente de ce que l'on était.

Nous tentons d'échapper au qualificatif de « vieux ringards », nous faisons des efforts pour nous adapter...

Et pourtant nous ne voulons pas lâcher toutes ces valeurs qui furent les nôtres et auxquelles nous tenons, que nous tentons encore de transmettre, et les prendront bien ceux qui le voudront !!

Amour de la famille, amitié, simplicité, goût de l'authentique, de cultiver le jardin, des repas de famille ou entre amis ; petits repas mijotés comme autrefois... et taper la belote !

Pour tous ces points communs qui les rassemblent, les adhérents continuent fidèlement à se retrouver deux fois par mois à la petite salle de l'Ivery, pour le plaisir de se voir et d'échanger, partager un bon goûter souvent fait maison, et aussi se couper un peu du quotidien...

Si d'autres jeunes d'autrefois (ou d'aujourd'hui et ayant atteint l'âge raisonnable pour venir partager ces valeurs là avec nous) veulent se joindre à nous, ils seront les bienvenus.

Et comme revoici l'été et ses fortes chaleurs, nous vous adressons avec nos cordiales amitiés ces conseils de bons sens dont l'on nous inonde chaque année, nous les anciens !

Bon été, bonnes vacances, prenez tous soin de vous.

Le Club de la Joyeuse Rencontre





En période de fortes chaleurs ou de canicule

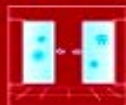
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour
tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas
aux heures les
plus chaudes.



Je passe
plusieurs heures
dans un endroit
frais ou climatisé.



Je maintiens
ma maison
à l'abri de
la chaleur.



Je mange
normalement
(fruits, légumes,
pain, soupe...).



Je bois environ
1,5 L d'eau
par jour.
Je ne consomme
pas d'alcool.



Je donne
de mes nouvelles
à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais
pas d'efforts
physiques
intenses.



Je ne reste pas
en plein soleil.



Je maintiens
ma maison
à l'abri de
la chaleur.



Je ne consomme
pas d'alcool.



Au travail, je suis
vigilant pour
mes collègues
et moi-même.



Je prends
des nouvelles
de mon entourage.



Message de la :



Se préserver c'est

entre autres :

Utiliser efficacement vos équipements de protection (verrouiller les portes et fermez vos fenêtres même pour une absence de courte durée)

Ne jamais laisser vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs

Placer en lieux sûrs et éloignés des accès vos bijoux, sacs à main et clés de voiture

Ne laisser aucun objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres

Ne pas conserver chez soi d'importantes sommes d'argent même dans des cachettes que vous pensez introuvables.

En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité (levée régulière ou suivi du courrier, ouverture des volets, éclairages dissuasifs aléatoires, transfert des appels téléphoniques).

Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage



Composez le 17 ou le 112

Dans le cadre des opérations « tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront programmées

Conseils aux personnes âgées

Se prémunir contre les vols et les agressions

Recommandations lorsque vous sortez de chez vous

Comment vous protéger contre le vol de votre téléphone portable ?

- Dès l'achat notez ou faites-vous noter le numéro I M E I (15 chiffres), car en cas de vol il vous sera demandé pour le faire bloquer.
- Soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public.
- Redoublez de vigilance lorsqu'il y a de la foule.
- Quand vous n'utilisez pas votre portable, ne le laissez pas à portée de vue. Ne le tenez pas à la main. Rangez-le dans un endroit sûr (poche intérieure par exemple).
- En cas de vol portez plainte et avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

Comment vous protéger contre le vol à la tire (pickpocket) et le vol à L'arraché (arrachage du sac à main).

- Faites-vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces.
- Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert et facilement saisissable par un passant
- Tenez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main
- Evitez de transporter sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants
- Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombres et plus près du mur que de la route en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée.
- Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou

à entrer dans un lieu animé : en cas d'agression n'hésitez pas à crier au secours.

- Méfiez-vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement. Il peut s'agir d'un prétexte pour profiter de votre inattention et dérober votre portefeuille ou tout autre bien.
- Méfiez-vous des deux roues qui empruntent subrepticement le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir à cet égard des intentions malveillantes.
- Certains cambrieurs utilisent des signes de reconnaissance. Ils sont tracés au stylo, au crayon ou à la craie. Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux policiers ou aux gendarmes de votre secteur.

Quelques exemples :



Comment vous protéger contre le vol à la fausse qualité ?

- Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte : méfiez-vous des faux employés EDF, GDF, de la Poste, de France Télécom, des faux-policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité. Demandez à voir la carte professionnelle, même si la personne est en tenue d'uniforme.
- Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.
- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul (e).
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avertissez vos voisins ou le gardien de la résidence.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances » une tournée de surveillance sera alors mise en place.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues).

Que faire en cas de cambriolage ?

3- Prévenez la police ou la gendarmerie de chez votre voisin ou votre gardien. L'équipe qui sera dépêchée sur les lieux procédera aux constatations et au relevé des traces et indices (par exemple des empreintes).

- Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers.
- Faites des photographies de vos bijoux meubles d'art et oeuvres d'art.
- Appelez un artisan qui effectuera les réparations après les constatations policières.

Recommandations lorsque vous êtes chez vous :

Comment vous protéger des cambriolages ?

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
- Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- Laissez un double chez une personne de confiance.

- Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés.
- Ne laissez pas apparaître sur votre boîte à lettres, votre porte ou la liste des occupants de l'immeuble que vous vivez seul ou que vous êtes retraité. Ne faites pas mention, pour les hommes, de « veuf », pour les femmes de « mademoiselle », « madame » ou « veuve ».
- Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit et inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles.
- Ayez à portée une lampe électrique.

Comment vous protéger contre le vol au distributeur de billets ?

- Lorsque vous retirez de l'argent auprès d'un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous : soyez très vigilants.
- Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.
- En cas de difficulté avec le distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.
- Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressort pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Ayez avec vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

Que faire en cas d'agression ?

- N'opposez aucune résistance : votre vie est plus précieuse que vos valeurs.
- Appelez au secours : criez aussi fort que vous pouvez.
- Notez le signalement de votre agresseur : âge apparent, taille ; corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe des cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.
- Ne vous focalisez pas sur un seul détail volontairement très voyant dont votre agresseur se débarrassera dans sa fuite (ex : écharpe jaune fluo).
- Relevez les caractéristiques des véhicules utilisés par vos agresseurs : couleur, type, marque, numéro d'immatriculation, direction de fuite, etc,...

AUTRES CONSEILS AUX PERSONNES AGEES

Les personnes âgées étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, cette plaquette a été créée pour vous apporter quelques conseils pratiques.

La délinquance n'est pas toujours une fatalité. En mettant en application quelques règles simples de vie en société il est possible de s'en prémunir.

La police nationale et la Gendarmerie nationale se sont engagées dans une démarche de proximité. Plus proches de vous, elles tendent à mieux assurer votre sécurité.

Les policiers ou gendarmes de votre quartier sont vos interlocuteurs privilégiés.

N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous guider.

L'isolement est un facteur d'insécurité. Ne restez pas isolés, participez à la vie de votre quartier.

Adhérez à la vie locale (association ; clubs de retraite). Rencontrez d'autres personnes (parents, voisins responsables d'associations, etc,...) susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

Comment faire appel aux services de police ou de gendarmerie ?

En cas d'urgence composez le 17 ou le 112 avec le portable.

Le commissariat de police ou le Centre Opérationnel de la Gendarmerie dépêcheront une équipe sur les lieux immédiatement.

La sécurité, c'est l'affaire de Tous

Fête des voisins, quand Croisière invite Croisière

Le samedi 30 mai, le quartier de Croisière s'est réuni pour fêter dans la plus grande convivialité la fête des voisins.

Ce fut une superbe journée, sous le soleil, qui a permis la rencontre des plus jeunes et des plus anciens, en effet toutes les générations étaient là, de 6 mois à plus de 90 ans !



Promenons-nous....

En 1999 plus de 310 km d'itinéraires de sentiers de randonnée ont été ouverts sur notre communauté de communes. Près de 15 ans après, il faut réactualiser ces tracés, afin qu'ils correspondent aux nouvelles attentes des pratiquants en privilégiant des itinéraires non goudronnés et cela vaut surtout pour les communes de la rive droite de l'Isère. Les objectifs de cette refonte sont de connecter les différents territoires, de promouvoir les sites et acteurs touristiques tout en rationalisant les coûts d'entretien. Ce réaménagement prendra un certain temps, mais nous pouvons toujours profiter des sentiers existants.

En suivant les balisages (jaunes), vous pourrez découvrir des points de vue magnifiques.

A cette époque, nos chemins sont entourés de fleurs extraordinaires comme de nombreuses variétés d'orchidées sauvages, d'oiseaux surprenants aux couleurs éclatantes comme les guêpiers d'Europe venus nicher pour l'été avant de repartir pour l'Afrique.

Point Information Jeunesse (PIJ)

Le Point Information Jeunesse est un lieu d'accueil ouvert tout particulièrement pour les jeunes de 15 à 25 ans. La permanence de l'animateur est ouverte tous les jeudis de 13h30 à 17h30 (accès gratuit et sans rendez-vous) au pôle de services de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors.

Le PIJ est une source d'information et d'échange permettant l'accompagnement des jeunes dans différentes démarches comme : découvrir un métier, comment réaliser son projet ou encore faire de la prévention sur la santé ou l'usage du numérique...

Ce printemps, une opération jobs d'été a été conduite pour accompagner les personnes recherchant un emploi saisonnier, des soirées ont été faites pour informer sur le baby-sitting.

Affichage sauvage sur le territoire communal de la Ville de Vinay

Madame le Maire de Vinay nous informe que ses services municipaux l'ont informée de la prolifération d'affiches apposées à plusieurs endroits de la ville par des associations et structures non domiciliées à Vinay. Madame le Maire rappelle que ceux qui apposent une publicité doit obligatoirement obtenir l'autorisation écrite du propriétaire des lieux sur lesquels il ou elle appose cette publicité. Ces strictes obligations ne sont pas respectées par les associations aussi, elle sera dans l'obligation de facturer les interventions des services techniques municipaux au titre du retrait des affiches illégales par les représentants de nos associations.



LES TIMBRES FISCAUX

Les timbres fiscaux peuvent être achetés dans un bureau de tabac ou auprès de certaines administrations, ou en ligne (timbres dématérialisés ou *électroniques*), <https://timbres.impots.gouv.fr>

Ce site vous permet d'acheter des timbres fiscaux électroniques :

- timbre électronique pour un passeport
- timbre électronique de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
- timbre électronique pour faire appel d'une décision de justice

Pour soutenir l'emploi, donnez votre vieille voiture à Aide Auto 38. Cette association permet aux personnes à faibles ressources de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt. Aide Auto 38 récupère également les épaves. En savoir plus sur www.aide-auto.com ou écrire à jedonne@aide-auto.com ou téléphoner au **06 48 72 86 96**



Modifications des jours et heures de passage du rallye

Les routes de la commune seront fermées comme suit par rapport à la spéciale « La Forteresse - Vatilieu »: Carrefour D154 Route de Vatilieu au limite de la commune



Le Samedi 4 Juillet 2015 : de 10h42 à 19h30.

Les routes de la commune seront fermées comme suit par rapport à la spéciale « Serre Nerpol - Chasselay » ci-jointe: Voie communale Route de Nerpol jusqu'au carrefour D22 Route de Vinay et la D22 au carrefour de la D22b et toute la Route des Bavornes

Le Dimanche 5 Juillet 2015 : 09h30 à 13h30

Vous faites partie d'une association et vous souhaitez organiser un événement ? Les fiches pratiques de Service-public.fr vous expliquent les règles à respecter si, dans le cadre d'une association, vous voulez :

- [organiser un événement ou une manifestation sur la voie publique](#),
- [diffuser des œuvres musicales](#) à l'occasion d'une fête, notamment.

La première fiche détaille tout ce qu'il faut savoir pour l'organisation d'un événement occupant le domaine public :

- demande d'autorisation (dépôt de la demande auprès de la mairie ou de la préfecture et contenu du dossier),
- spécificités en cas de rassemblement de véhicules à moteur ou en cas de manifestation sportive non motorisée,
- instruction de la demande d'autorisation (sécurité des participants et du public, remise en état du domaine public, aide des pouvoirs publics, assurances),
- décision des autorités (autorisation conditionnelle, interdiction, contestation de la décision).

La seconde fiche concerne la diffusion de musique :

- sur le site web d'une association, dans un film de présentation, en fond sonore d'une manifestation associative, dans un concert ou un spectacle musical, pour un bal ou une soirée dansante, dans un repas festif de type banquet, sur une radio associative,
- sur une web-radio associative.

Vous pouvez aussi compléter vos informations avec la fiche « comment faire si [j'organise une manifestation associative](#) » (déclarations, financements, responsabilité civile et pénale).



KERMESSE DES ECOLES

La kermesse des écoles de Serre-Nerpol et Chasselay

Aura lieu le 26 juin à partir de 18 h 00 à Serre-Nerpol



Directeur de la publication : Alain Rousset

Equipe rédactionnelle : Michel Boutry, Mathilde Garnier, Thibaud Serrière, Catherine Ageron, Evelyne Serrière

FOYER RURAL SERRE NERPQ



Le Mot de la Présidente

Une fois de plus, la pluie était là pour nous faire annuler le feu de la Saint Jean qui sera reporté en septembre. Ce sera le feu de la rentrée scolaire.

Je voudrais quand même vous dire que nous avons tous notre vie privée et notre vie professionnelle et que nous sommes peu nombreux au foyer pour faire des manifestations qui animeraient notre village.

Dans l'équipe, il y a Raphaël, Valéry, Christophe, Jacky, Patrick, Yolande, Gaëlle et Florent, une équipe dont je suis fière car depuis de quelques années, personne ne nous a rejoints, mais la venue d'autres personnes ne seraient pas de trop.

Nous n'avons plus la salle des fêtes mais un préau avec un terrain de sports bien équipé car les chasseurs nous prêtent avec gentillesse leur local pour nos manifestations. Je les remercie de tout cœur.

C'est un lieu où les gens du village peuvent se retrouver et se voir, car la vie ne nous fait pas toujours de cadeaux, alors profitons des bons moments quand nous le pouvons.

En attendant le mois de septembre, je vous souhaite de passer de bonnes vacances, un bon été, profitez tous de la vie et de votre famille.

La Présidente
Sylvie Caillat